

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération n° 2024.04.11\_04**

Le 4 novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER - Thierry BINET - Lina BLANC - Corinne BUSALB - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Jean-Pierre MARGUERIE - Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Nicole RECORDON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

**Étaient excusés** : Bernard FUMEY a donné pouvoir à Annette BELLANGER - André CARRABIN a donné pouvoir à Pascal DUMONT

**Était absente** : Virginie GARDET

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMANN

Date de convocation : le 30 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 13

Excusés : 2

Absent : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Rapporteur : Annette BELLANGER

**DÉLIBÉRATION 04 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ANNULATION DELIBERATION 2024.09.23 PRISE EN CHARGE DE FRAIS LIES A LA PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES A PARIS.**

Madame Annette BELLANGER rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 septembre 2024 a été votée par la prise en charge des frais liés à la participation au congrès des Maires pour Monsieur DUMONT Pascal et Monsieur François RIEU.

Il convient aujourd'hui d'annuler cette délibération car Monsieur le Maire et Pascal DUMONT ont pris part au vote.

Ainsi, Annette BELLANGER rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2123-18 du CGCT, les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise, confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Annette BELLANGER expose que le Congrès des Maires lors du Salon des Maires se déroulera du 19 au 21 novembre 2024 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Monsieur le Maire ainsi que M. DUMONT Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint, participeront au Salon des maires 2024 à Paris.

**Monsieur Pascal DUMONT, François RIEU et André CARRABIN ne prennent pas part au vote.**

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, par :**

Abstentions	
Contre	
Pour	11

- **AUTORISE** par le biais d'un mandat spécial, Messieurs RIEU François et DUMONT Pascal à se rendre au Salon des Maires 2024 du 19 au 21 novembre à Paris.
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais afférents à l'inscription et au transport suivant le montant réel, sur présentation d'un état de frais par élu.
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais afférents à l'hébergement et à la restauration suivant un montant forfaitaire défini par l'arrêté du 20 septembre 2023, à savoir 140 € par nuit et 20 € par repas.

A GRIGNON, le 4 novembre 2024.

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet) :  
Et de la publication, le

